

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 DECEMBRE 2009.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Maternelle

Le syndicat vient d'investir 47 749,86€ dans divers travaux : peinture des classes, séparations dans les WC, aménagements de la cour, chauffe eau dans le logement de fonction. Un nouveau jeu sera installé en 2010.

Il y a 244 rations en moyenne à la cantine, 124 sur le site et 120 dans les locaux de St Martin.

La fête de l'école aura lieu le samedi 12 juin.

Travaux – sécurité

Voirie : Les travaux rue de Stockholm se déroulent comme prévu. Une réunion aura lieu le 15 décembre avec l'agence routière pour finaliser l'amélioration des travaux faits par le Conseil général sur la route d'Etavaux, travaux prévus pour le début 2010.

Ateliers communaux : de nombreuses réponses sont parvenues suite à l'appel d'offre. L'ouverture des plis s'est faite le 1 décembre. Les vérifications nécessaires sont en cours mais le montant total des travaux semble sensiblement inférieur aux estimations.

Défense incendie au Vallon 2 : Comme prévu, une nouvelle mesure contradictoire a eu lieu le 19 novembre, son résultat est conforme aux normes. L'entreprise fermière du réseau doit nous adresser une attestation.

Poteaux incendie : une remise en état est nécessaire, son coût est de 3290,20€

Animation – jeunesse – cadre de vie

Jeux pour enfants : la commission a retenu 6 projets et 3 localisations possibles. L'avis du Conseil enfants sera sollicité en prévision d'un achat début 2010.

Bulletin municipal : jusqu'alors réalisé en régie, il sera réalisé par un imprimeur afin de le rendre plus attrayant grâce à la quadrichromie et à de nombreuses photos. La dépense supplémentaire est de l'ordre de 600€.

Comité des fêtes : en accord avec la commission animation, il prendra en charge la fête 2010 et la soirée repas dansant. Il envisage diverses animations. Une subvention lui sera attribuée sur la base des dépenses engagées précédemment.

Jumelage : des échanges ont eu lieu entre les 3 communes, les 3 animateurs jeunes (mais en l'absence du comité de jumelage) pour définir les projets 2010. Après débat sur le mode de fonctionnement souhaitable, il ressort que c'est le comité de jumelage qui doit être l'organisateur de toute activité réalisée dans le cadre du jumelage. Dans un premier, il sera épaulé par un comité de pilotage comprenant les municipalités et leurs animateurs. L'assemblée générale du Jumelage est fixée au 29 janvier 2010.

Centre aéré : le bilan de l'été montre une fréquentation en hausse, l'accueil « à la carte » est très apprécié des familles, les activités ont connu un réel succès.

Après l'Europe et l'Anglais, le thème des activités 2010 sera l'artisanat et les métiers anciens.

Les tarifs augmentent de 1,5% soit 12,08€ la journée, 9,48€ et 7,75€ la demi-journée avec ou sans repas.

L'adhésion est de 20,50€. La participation de la commune est de 4,82€.

Sivu du Coisel : les tarifs 2010 ont été validés par le conseil syndical. Pour les habitants des deux communes, le forfait week-end est respectivement de 340€ et 790€ pour la petite et la grande salle. Les forfaits associations sont respectivement de 52€ et de 178€.

Pour des questions de sécurité, des ralentisseurs sont à l'étude pour l'accès au parking, un sens de circulation sera instauré.

POINT SUR LA ZAC PORTE DE LA SUISSE NORMANDE

Les travaux de voirie sont terminés dans la 1^{ère} tranche. L'achat des terrains situés entre Legallais et la route d'Harcourt a été réalisé sans qu'il soit nécessaire d'aller au bout de la procédure d'expropriation.

Selon la Shéma, concessionnaire pour l'aménagement de la Zac, les travaux de voirie pourraient commencer début 2010. Un accord est intervenu avec les propriétaires pour l'acquisition du terrain situé de l'autre coté du Bd Ostéguy. Une première esquisse d'aménagement a été présentée pour cette 3^{ème} tranche où l'on retrouvera les petites parcelles initialement prévues dans la tranche une.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Des rencontres ont eu lieu avec les conseils municipaux des communes de la CDC Plaine Sud. Elles ont permis d'expliquer nos motivations et objectifs et de faire des projections sur les incidences qu'aurait notre adhésion sur le fonctionnement et les finances. La CDC doit se prononcer vers la mi décembre. Selon la décision, nous demanderons alors au Préfet de nous accorder la dérogation nécessaire pour concrétiser cette adhésion.

INFORMATIONS DIVERSES.

RAM (relais assistantes maternelles) : les matériels et mobiliers nécessaires sont arrivés, les conventions nécessaires entre d'une part la CAF, la Mutualité, les 6 communes et d'autre part entre les 6 communes entre elles sont validées..

Affichage publicitaire : afin d'améliorer l'entrée de ville, une action est entreprise pour le respect des normes en matière d'affichage et d'enseignes. La Préfecture a validé la procédure à l'encontre des afficheurs dont les panneaux ne respectent pas les règles en vigueur.

Une rencontre, portant sur les enseignes commerciales, a eu lieu avec les entreprises de la ZA du Grand Clos. Un accord a été trouvé pour arriver à terme à une mise en conformité.

Jardins familiaux : La demande d'adduction de l'eau est faite auprès du syndicat d'eau. Dès la signature de l'acte d'achat, les socles des abris seront réalisés et ces derniers installés dès la fin de leur fabrication par le CAT.